

RECUEIL

des ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE des COTES d'ARMOR

18 Mai 2018

SPECIAL N° - 33 - MAI 2018

La version intégrale du recueil est consultable aux guichets accueil de la
Préfecture et des sous-préfectures ainsi que sur le site internet de la Préfecture :
<http://www.cotes-darmor.gouv.fr>

SOMMAIRE

22 Préfet

CABINET

Arrêté en date du 16 Mai 2018 portant mise en commun des moyens des polices municipales des communes de Plérin et Saint-Brieuc

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté portant modification de l'arrêté préfectoral du 28 Février 2018 portant autorisation d'occupation temporaire d'une dépendance du domaine public maritime - Camping de Louannec

PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture
Cabinet du Préfet
Pôle sécurité
et ordre public

ARRÊTÉ

**Portant mise en commun des moyens des polices municipales
des communes de Plérin et Saint-Brieuc**

Le Préfet des Côtes d'Armor

VU le code de sécurité intérieure et notamment son article L.512-3 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2 ;

VU le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU les demandes présentées par les Maires des communes de Plérin et de Saint-Brieuc concernant la mise en commun de leur police municipale le dimanche 27 mai 2018, de 8h00 à 17h00, à l'occasion du Triathlon Baie d'Armor dont les épreuves se dérouleront à Plérin ;

CONSIDÉRANT que cette demande est justifiée par des considérations liées au maintien de la tranquillité et de l'ordre publics ;

SUR proposition du sous-préfet, directeur de Cabinet,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La mise à disposition de trois agents de police municipale par la commune de SAINT-BRIEUC, au profit de la commune de PLÉRIN, est autorisée **le dimanche 27 mai 2018, afin d'assurer la sécurité de la manifestation Triathlon Baie d'Armor.**

Article 2 : Les moyens mis à disposition par la police municipale de Saint-Brieuc sont fixés selon les modalités suivantes :

- durée d'intervention : de 8h00 à 17h00
- effectif : 3 agents
- véhicule de la police municipale de Saint-Brieuc
- moyens de défense pour chaque agent : gilet pare-balles, tonfa ou matraque télescopique et bombe lacrymogène d'une capacité de 300 ml.

.../...

Article 3 : Cette mise en commun des moyens et des effectifs s'exerce exclusivement en matière de police administrative.

Article 4 : Le sous-préfet, directeur de Cabinet du Préfet des Côtes d'Armor, le maire de Plérin et le maire de Saint-Brieuc sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la directrice départementale de la sécurité publique et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Saint-Brieuc, le 16 MAI 2018

Yves LE BRETON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Le Breton', is written over the printed name. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

PREFET DES COTES-D'ARMOR

Direction départementale
des territoires et de la mer

Délégation à la mer et au littoral
Service aménagement mer et
littoral

Arrêté portant modification de l'arrêté préfectoral du 28 février 2018
portant autorisation d'occupation temporaire d'une dépendance du domaine public maritime
Camping de LOUANNEC

N°enregistrement DPM/2018/009
N° ADOC :22-22134-0002

Le Préfet des Côtes-d'Armor

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L2122-1 et suivants,
R2122-1 à R2122-7, R2124-56, R2125-1 et suivants,

VU le code du domaine de l'État, notamment l'article A12,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L321-9, L362-1 et suivants, et les articles
L414-4 et R414-19 et suivants,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2212-3,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation
et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de Monsieur Yves LE BRETON, préfet des
Côtes-d'Armor,

VU l'arrêté préfectoral DPM/2018/006 du 28 février 2018 portant autorisation d'occupation
temporaire du domaine public maritime (DPM) au bénéfice de la commune de LOUANNEC
pour l'installation des aménagements touristiques dans le cadre de l'exploitation du camping,

VU le courrier de la commune de LOUANNEC en date du 12 mars 2018,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications aux conditions fixées à l'article 4 de
l'arrêté susvisé,

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} :

Les dispositions de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 28 février 2018 susvisé sont remplacées par
les dispositions suivantes :

« Le bénéficiaire est tenu de se conformer aux prescriptions des textes visés ci-dessus ainsi qu'aux
conditions particulières suivantes :

.../...

- le bénéficiaire s'engage à relocaliser hors DPM dans un premier temps et au plus tard avant le terme de la présente autorisation d'occupation temporaire, les mobil-homes installés aux emplacements 33 à 47 inclus et 115 et 116 ;
- au plus tard au terme de la présente autorisation d'occupation temporaire et dans la perspective de son éventuelle reconduction, le bénéficiaire s'engage à fournir un plan pluriannuel de relocalisation des mobil-homes installés aux emplacements 17 à 32 ;
- le bénéficiaire s'engage à réaliser et fournir un bilan annuel des opérations de relocalisation ;
- les parcelles ainsi libérées ne pourront être occupées par la suite que par des installations légères ;
- les nouvelles maisons mobiles et les habitations légères de loisirs seront implantées dans le camping en dehors du domaine public maritime ;
- aucun ouvrage ou installation permanente, hormis les réseaux divers et voiries existantes, ne sera créé sur le domaine public maritime ;
- les aménagements seront conçus afin de préserver la qualité paysagère du site ;
- le bénéficiaire s'engage à respecter les prescriptions imposées par le classement du camping en camping à risques ;
- la servitude du passage piétons est établie le long du littoral : le bénéficiaire s'assure qu'aucun obstacle ne se trouve sur le tracé ;

Le bénéficiaire est informé qu'au terme de la présente autorisation d'occupation temporaire, sa reconduction éventuelle sera conditionnée par la production du plan pluriannuel de relocalisation des mobil-homes installés aux emplacements 17 à 32, en vue à terme d'une relocalisation totale des mobil-homes hors DPM.

ARTICLE 2 :

Les autres conditions fixées par l'arrêté préfectoral du 28 février 2018 susvisé sont maintenues en ce qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent acte.

ARTICLE 3 :

La secrétaire générale de la préfecture des Côtes-d'Armor, le directeur départemental des territoires et de la mer, le directeur départemental des finances publiques des Côtes-d'Armor – service local du Domaine et le maire de LOUANNEC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Brieuc, le

16 MAI 2018



Yves LE BRETON

Le présent arrêté est notifié au bénéficiaire par la DDTM

Destinataires :

- bénéficiaire de l'autorisation
- Sous- Préfecture de LANNION
- Direction départementale des finances publiques des Côtes-d'Armor – service du Domaine
- Mairie de LOUANNEC
- Direction départementale des territoires et de la mer / délégation à la mer et au littoral / SAMEL et unité territoriale de LANNION

Plan d'évacuation

Baie de Perros-Guirec
La mer

LEGENDE

	Arrière d'urgence		Extincteur eau		rassemblement
	Cheminement		Extincteur poudre		Extincteur eau
	Evacuation		Local poubelles		Local technique
	Extincteur CO2		Local technique		MOBIL H



Limite
DPM

Vous devez respecter les consignes de sécurité

You owe follow safety instrin

- Respectez les consignes données par l'exploitant de camping
follow the instructions given by the developer of the
- Le regroupement des occupants et leur évacuation doivent
The grouping of the occupants and their evacuation should
- N'emporalz que vos papiers, argent et objets
Take only your papers of identity, money and objects
- Le site sera surveillé durant votre absence
The campsite(camping) will be watched during your
- Repliez vous jusqu'à la zone de regroupement (l'itinéraire fléché)
Withdraw up to the zone of grouping according colored route

En cas d'inondation et ou submersion marine

In case of flood and or flood marnnades

- Gardez votre calme.
Keep cool
- N'utilisez pas votre véhicule.
Do not use your vehicle

Risque inondation et ou submersion marine

Flood risk and or flood marnnades



